SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE FEINGS, FOUGERES SUR BIEVRE, OUCHAMPS
44, Rue Victor Drugeon
41120 OUCHAMPS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 09 MARS 2016

L'an deux mil seize, le premier mars, convocation a été adressée à chaque délégué titulaire et suppléant individuellement pour la tenue du comité syndical prévu le neuf mars deux mil seize.

L'an deux mil seize, en date du 09 mars à 19h00, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth FERMAUT.

Nombre de délégués en exercice	:	15
Présents	:	10
Votants	:	10

Présents :
Mme Karine MICHOT, Mme Nicole LOUVEAU, Mme Séverine BESCHON et M. Gilles SAGET-LETHIAS, vice-Président, délégués titulaires de la commune de Feings ;
Mme Elisabeth FERMAUT, Présidente, M. Christian LABY, et M. Eric MARTELLIERE, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;
Mme Yolande CHERY, Mme Christiane PERON et M. André SIMON, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;

Invités :
Mesdames Gaëlle GAVANOU, Trésorière Principale, Claude THEVOT, Directrice de l'école maternelle de Fougères sur Bièvre, Madame Delphine HURET, Directrice de l'école élémentaire de Feings et Julie MAREAU, Directrice de l'école élémentaire d'Ouchamps.

Excusés :
M. Pascal JAULIN, délégué titulaire de la commune de Feings ;
Mme Yannick CONGRAS et Mme Alexandra TINGAULT, déléguées suppléantes de la commune de Feings ;
M. Nicolas OURY et Mme Marie-Claude CORBIN, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;
Mme Béatrice HUC et M. Patrick LEPAIN, délégués suppléants de la commune de Fougères sur Bièvre ;
M. Thomas BAGRIN et Mme Isabelle BAUSIER, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;
Mme Corinne MARCHAND et M. Thomas MENAGE, délégués suppléants de la commune d'Ouchamps.

Ordre du jour :

- Compte de Gestion 2015,
- Compte Administratif 2015,
- Affectation du Résultat 2015,
- Subventions,
- Tarifs des services Périscolaires,
- Participations communales,
- Marché Transports scolaires,
- Admission en non-valeur,
- Budget primitif 2016,
- Affaires diverses.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDCAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE FEINGS/FOUGERES SUR BIEVRE/OUCHAMPS

Département du Loir-et-Cher
Commune de Feings

Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente déclare la séance ouverte et désigne un secrétaire de séance :

Mme Yolande CHERY

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 :
DELIBERATION N° 8/2016

Après s'être fait présenter par Madame Gaëlle GAVANOU, Trésorière Principale, le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
1°) – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.
2°) – Statuant sur l'exécution du Budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3°) – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

La Présidente déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnance n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
approuve par 9 voix, le Compte de Gestion.

Votes Pour : 9 Contre : 0 abstention: 0

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :
DELIBERATION N° 9/2016

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente, après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2015, s'est retirée.
La Présidence du Comité Syndical est reprise par Monsieur Gilles SAGET-LETHIAS, Vice-Président qui procède au vote.
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
Considérant que les résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion 2015 dressé par le Receveur Municipal, approuve par 8 voix, le Compte Administratif du Syndicat.

Votes Pour : 8 Contre : 0 abstention: 0

Madame la Présidente reprend la présidence de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015
DELIBERATION N° 10/2016

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, constate que le Compte Administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : **14 774,11 €.**
- Un déficit cumulé d'investissement : **3 654,91 €.**

Décide à l'unanimité par 9 voix d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
A titre obligatoire :
Au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement
Soit : **3 654,91 €**
Le solde disponible est affecté comme suit :
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002 : 11 119,20 €).**

Votes Pour : 9 Contre : 0 abstention : 0

SUBVENTIONS 2016
DELIBERATION N° 11/2016

Madame la Présidente demande au Comité Syndical de bien vouloir procéder au vote des subventions pour l'année 2016 :

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 9 voix les subventions suivantes pour un montant de **2 105.00 €** réparti de la façon suivante :

COOPERATIVE SCOLAIRE DE FEINGS…….	**700.00 €**
COOPERATIVE SCOLAIRE DE FOUGERES…….	**200.00 €**
COOPERATIVE SCOLAIRE D'OUCHAMPS…….	**900.00 €**
PREVENTION ROUTIERE…….	**125.00 €**
D.D.E.N…… …….	**30.00 €**
A.P.E……	**150.00 €**

Arrivée de Monsieur Christian LABY en séance.

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES REPAS POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES
DELIBERATION N° 12/2016

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 10 voix l'augmentation du prix des repas de 1,5 % qui sera effective à compter du 01 Mai 2016, à savoir :

Prix du repas pour un et deux enfants scolarisés dans le regroupement : …….	3,41 €
Prix du repas pour 3 enfants et plus scolarisés dans le regroupement : ……	3,35 €
Prix du repas pour un adulte : …….	4,73 €
Prix du repas pour une personne extérieure au regroupement (adulte ou enfant) : ……	4,73 €
Prix du plateau repas (dans le cadre d'un PAI) : ……	1,59 €
Prix d'un petit déjeuner pour une personne extérieure au regroupement (adulte ou enfant) :	1,66 €.

Votes Pour : 10 Contre : 0 abstention : 0

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE LA GARDERIE
DELIBERATION N°13/2016

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide d'augmenter le prix de la garderie de 1% qui sera effective à compter du 01 septembre 2016, à savoir :

Prix de la garderie forfaitaire à la journée :

Pour un enfant scolarisé dans le regroupement : …….. 3,03 €
Pour deux enfants scolarisés dans le regroupement : …… 2,02 €
Pour trois enfants scolarisés dans le regroupement : …… 1,52 €

Votes Pour : 6 Contre : 4 abstention : 0

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES TAP
DELIBERATION N°14/2016

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 10 voix de ne pas augmenter le prix des TAP à savoir :

Prix des TAP forfaitaire par période de vacances à vacances :

Pour un enfant scolarisé dans le regroupement : …….. 7,00 €
Pour deux enfants scolarisés dans le regroupement : …… 5,00 €
Pour trois enfants scolarisés dans le regroupement : …… 3,00 €

Votes Pour : 0 Contre : 10 abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2016
DELIBERATION N° 15/2016

La Présidente présente au Comité Syndical le détail du budget primitif pour l'année 2016.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité par 10 voix, le budget primitif 2016 qui s'équilibre à :

Section de Fonctionnement : 492.149,00 €
Section d'Investissement : 14.901,00 €.

Votes Pour : 10 Contre : 0 abstention: 0

PARTICIPATIONS COMMUNALES
DELIBERATION N° 16/2016

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide de :
Fixer la participation communale FEINGS/FOUGERES S/BIEVRE/OUCHAMPS à **327 795,00 €** répartie de la façon suivante :

COMMUNE DE FEINGS :	59 élèves	**96 699,53 €**
COMMUNE DE FOUGERES :	73 élèves	**119 645,17 €**
COMMUNE D'OUCHAMPS :	68 élèves	**111 450,30 €**

Procéder au recouvrement des participations communales en 12 échéances à savoir :
janvier et février (acomptes) d'une valeur égale à 1/12ème du budget voté en année N-1, le solde réparti sur Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre et décembre.

Il est précisé que ce montant correspond environ à 20 % du budget des communes.

Votes Pour : 10 Contre : 0 abstention: 0

CONVENTION POUR LE PAIEMENT DES PARTICIPATIONS COMMUNALES
DELIBERATION N° 17/2016

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :
D'autoriser Mme la Présidente à signer une convention avec les trois communes du regroupement pour le paiement de leur participation chaque année de la façon suivante :

Chaque commune devra mandater le montant de sa participation en 12 échéances à savoir :
janvier et février (acomptes) d'une valeur égale à 1/12ème du budget voté en année N-1, le solde réparti sur Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre et décembre.

Votes Pour : 10 Contre : 0 abstention: 0

CONSTITUTION COMMISSION APPEL D'OFFRES
DELIBERATION N° 18/2016

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant que le marché pour les transports scolaires passé avec l'entreprise TLC arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2015/2016, il convient de constituer la commission d'appel d'offres s'y afférant.

Considérant qu'outre la Présidente du SIVOS qui sera Présidente de la commission, celle-ci est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus par le comité syndical en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Comité Syndical, après en avoir voté :

- M. André SIMON : 10 Voix
- M. Eric MARTELLIERE : 10 Voix
- Mme Séverine BESCHON : 10 Voix

Sont élus membres titulaires M. André SIMON, M. Eric MARTELLIERE et Mme Séverine BESCHON

- Mme Karine MICHOT : 10 Voix
- M. Christian LABY : 10 Voix
- Mme Christiane PERON : 10 Voix

Sont élus membres suppléants Mme Karine MICHOT, M. Christian LABY et Mme Christiane PERON.

ADMISSION EN NON-VALEUR
DELIBERATION N° 19/2016

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 10 voix d'accepter un état d'admission en non-valeur pour une créance irrécouvrable d'un montant de 157,52 €

Votes pour 10 Votes contre 0 abstentions : 0

CONVENTION REPAS DU MERCREDI
DELIBERATION N° 20/2016

Madame la Présidente explique aux membres du comité syndical que la société qui livrait les repas du mercredi midi sera en arrêt d'activité le 14/03/2016 suite à une liquidation judiciaire. Il y a lieu de passer une nouvelle convention avec un nouveau prestataire.

Le comité syndical après en avoir délibéré, autorise Madame la Présidente à signer toute convention nécessaire pour la livraison des repas le mercredi.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

Votes pour : 10 Votes contre : 0 abstentions : 0

AFFAIRES DIVERSES :

Néant.

La séance est close à 20h46.